

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : AMIGO[®] Adjuvant
 Synonymes : TM-65007 / Select Adjuvant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Additif d'amélioration.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Arysta LifeScience North America LLC
 15401 Weston Parkway, Suite 150
 Cary, NC 27513 – USA

Arysta LifeScience
 400 Michener Road, Unit 2
 Guelph, Ontario
 N1K 1E4

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Exposure Calls (PROSAR): +1-866-303-6952 or +1-651-603-3432 (international)
 Spill Calls (CHEMTREC) (Contract # CCN1779): +1-800-424-9300 or +1-703-527-3887 (international)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS)

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Irrit. 2A H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

Mention d'avertissement (GHS) :

Attention

Mentions de danger (GHS) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS-US) :

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection
 P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
 P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
 P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

AMIGO[®] Adjuvant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS)
Phosphate ethoxylate	(n° CAS) 73038-25-2	29,1 - 30,9	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Comme tout produit conçu pour être ingéré, ce produit peut causer des maux d'estomac si ingéré en grandes quantités initiales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Brouillard d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun danger d'incendie ou d'explosion spécifique.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter le contact avec la peau et les yeux.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. des gants de protection. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.

AMIGO[®] Adjuvant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Ecarter toute source éventuelle d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Empêcher toute dispersion. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination de rinçage à l'eau ou de lavage de l'équipement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié.
- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Après récupération, rincer la zone avec de l'eau. Nettoyer la surface à fond pour enlever la contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Ne pas stocker à proximité d'aliments, de denrées alimentaires, de médicaments ou de réserves d'eau potable.
- Produits incompatibles : Oxydants forts. Bases fortes. Acides forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation.
- Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Additif d'amélioration.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

AMIGO [®] Adjuvant	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
Phosphate ethoxylate (73038-25-2)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Réduire les transferts ouverts transferts ouvert qui pourrait entraîner des éclaboussures. Éviter les éclaboussures. Mettre en place une ventilation par aspiration localisée dans les systèmes de transfert fermés pour limiter au minimum les expositions.
- Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Utilisez des gants en caoutchouc. PVC. gants en caoutchouc nitrile. néoprène/caoutchouc naturel.
- Protection oculaire : Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.
- Protection des voies respiratoires : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Si nécessaire, utiliser un respirateur purificateur d'air avec des cartouches pour vapeurs organiques et d'un préfiltre de poussière / brouillard.
- Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

AMIGO[®] Adjuvant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide transparent.
Couleur	: ambré
Odeur	: Odourless.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 2,5 - 4
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 93,3 °C
Point d'éclair	: > 93,3 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,935
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: dispersibles dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Rayons directs du soleil. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Bases fortes. Acides forts. Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de phosphore. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables	: Contact avec la peau et les yeux.
Toxicité aiguë	: Non classé

AMIGO[®] Adjuvant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

AMIGO [®] Adjuvant	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,1 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	: L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Comme tout produit conçu pour être ingéré, ce produit peut causer des maux d'estomac si ingéré en grandes quantités initiales.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phosphate ethoxylate (73038-25-2)	
CL50 poisson 1	> 1 mg/l
NOEC (chronique)	<= 1 mg/l fish

12.2. Persistance et dégradabilité

AMIGO [®] Adjuvant	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Phosphate ethoxylate (73038-25-2)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information supplémentaire disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones où l'eau de surface est présente.
Autres informations : Légèrement dangereux pour l'eau.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT/TDG)

Conformément aux exigences du DOT/TDG
Non réglementé pour le transport

AMIGO[®] Adjuvant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

Indications complémentaires

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

ADR

Description document de transport : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (phosphate ethoxylate), 9, III, (E)

Groupe d'emballage (ADR) : III

Classe (ADR) : 9 - Matières et objets dangereux divers

Danger n° (code Kemler) : 90

Code de classification (ADR) : M6

Étiquettes de danger (ADR) : 9 - Matières et objets dangereux divers



Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Quantités limitées (ADR) : 5l

Quantités exceptées (ADR) : E1

Transport maritime

N° ONU (IMDG) : 3082

Nom d'expédition (IMDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (phosphate ethoxylate)

Classe (IMDG) : 9 - Matières et objets dangereux divers

Groupe d'emballage (IMDG) : III - matières faiblement dangereuses

polluant marin : Oui



Transport aérien

N° ONU (IATA) : 3082

Désignation officielle de transport (IATA) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (phosphate ethoxylate)

Classe (IATA) : 9 - Matières et objets dangereux divers

Groupe d'emballage (IATA) : III - Danger mineur

polluant marin : Oui



AMIGO[®] Adjuvant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

Phosphate ethoxylate (73038-25-2)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Phosphate ethoxylate (73038-25-2)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Aquatic Chronic 2 H411

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H: voir la section 16

Directives nationales

Phosphate ethoxylate (73038-25-2)

Polymer l'EINECS.

15.3. Les réglementations américaines

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement	: Informations sur la classification SGH.
Date de révision	: 07/07/2015
Sources des données	: ACGIH 2000. European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at http://echa.europa.eu/ . Kriester Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition National Fire Protection Association; Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html .
Abréviations et acronymes	: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). ATE: Acute Toxicity Estimate. CAS (Chemical Abstracts Service) number. CLP: Classification, étiquetage, emballage. GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai. LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai. OSHA: Occupational Safety & Health Administration. TSCA: Toxic Substances Control Act.
Autres informations	: Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

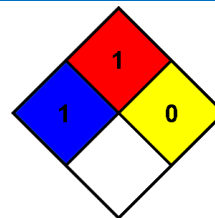
AMIGO[®] Adjuvant

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

Danger pour la santé NFPA	: 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.
Danger d'incendie NFPA	: 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.
Réactivité NFPA	: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Redstone SDS USCAN (GHS) for Arysta

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC.
6077 Frantz Rd
Suite 206
Dublin, Ohio, USA 43016
614.923.7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit